



ABONNEMENTS.

Un mois 4 fr.
Trois mois 11 »
Par la poste 13 »
Un N° 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES,

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (LIEGE, BRUXELLES, GAND, ANVERS), departure times (Matin, Relevée), and fares for various classes (D'ANS à BERL., DILIG., CH.-A.-B., WAGG.).

ANGLETERRE. — Londres, 13 octobre.

On lit dans une correspondance de Constantinople, en date du 17 septembre, publiée par le Times :

« Le capitain-pacha se rend en Egypte. Il paraît que le but de sa mission est d'amener, sous la médiation de l'Angleterre et de la France, une réconciliation entre le sultan et Mehemet-Ali des conditions meilleures pour les deux pays que celle de la convention de Kintayah, et faites pour offrir à l'Europe de solides garanties de la conservation de la paix en Orient. Les bases de la nouvelle convention qu'Almed-pacha est autorisé à proposer sont de licencier les armées des deux parties dans l'Asie-Mineure et de désarmer les flottes. On stipulera le nombre des troupes et de vaisseaux qui resteront armés, et ce nombre ne pourra être augmenté sous aucun prétexte sans le consentement des deux puissances médiatrices. Le pacha d'Egypte, en donnant son assentiment à ces propositions, renouvellera l'engagement de payer le tribut au sultan. Ce dernier nommera Mehemet-Ali gouverneur à vie de l'Egypte, de la Syrie et des autres provinces actuellement soumises à sa juridiction, et s'engagera de plus solennellement à nommer, en cas de mort du pacha, son fils Ibrahim successeur de son père, pourvu qu'avant d'être investi de cette haute dignité, il s'engage comme fidèle et loyal vassal de la Porte à remplir toutes les clauses et stipulations du présent traité. »

— Nous sommes étonnés d'entendre encore parler d'un nouveau projet d'emprunt pour le service de la reine d'Espagne. Ce serait folie d'imaginer que des spéculateurs voudraient risquer leurs capitaux en s'engageant dans des circonstances aussi défavorables, et surtout en voyant les dispositions hostiles des anciens porteurs. Sans doute il ne manque pas de Coullissiers à Paris et à Londres prêts à entreprendre un emprunt à commission ou étant sûrs de gagner leur droit sans courir aucune chance de perte, mais il n'est pas une maison honorable qui veuille se charger d'une opération tendant à affaiblir les garanties des anciens créanciers de l'Espagne et à détruire d'un seul coup les derniers restes de confiance que l'on peut avoir dans ses hommes d'état. (GLOBE.)

— Un traité de commerce conclu entre l'Autriche et l'Angleterre a été conclu le 17 septembre à Milan. Les conventions ont été réglées entre le prince de Metternich et sir Frédéric Lamb. La ratification définitive d'Angleterre a eu lieu hier soir; bien que ce traité soit purement commercial, il contient cependant certaines dispositions, plus particulièrement l'article 3, qui seront féconds en résultats politiques importants.

Nous pouvons faire remarquer qu'il paralyse complètement les actes des Russes à Galatz et à Sulina. (Morning-Chronicle.)

FRANCE. — Paris, le 15 octobre.

Le gouvernement prépare un travail sur les préfectures et l'on annonce des mutations. Les nouvelles nominations ne tarderont pas à être publiées dans le MONITEUR.

— M. le ministre de la guerre vient de désigner M. le général vicomte Pailhou, commandant l'école militaire à Toulouse, pour présider le deuxième conseil de guerre qui doit juger le général de Brossard.

— Le conseil supérieur du commerce entendra mardi prochain les délégués des ports de mer et les délégués des départements qui fabriquent le sucre de betterave.

— M. le comte de Laferonnis et M. le duc de Levia viennent d'être appelés auprès de la personne de Henri de Bourbon. (LA MODE.)

— On nous signale de tous côtés une diminution sensible dans le prix des farines sur presque tous les marchés. Cependant nous apprenons que le pain doit encore augmenter demain de 5 centimes les 4 livres.

— On nous écrit du Fort de France (baie de Stora), le 8 octobre :

L'occupation de la province de Constantine vient d'être complétée par la prise de possession d'un point fort important de ce littoral. Nous voilà enfin maîtres de la rade Stora, une des meilleures positions maritimes de l'Afrique. Les Romains paraissent en avoir compris tous les avantages; car on trouve ici des ruines considérables qui prouvent qu'une grande population existait autrefois agglomérée sur cet emplacement. Il sera très-facile de tirer parti des murailles, qui sont très-fortes, et qu'on pourra relever sur les mêmes fondations. (J. DES DÉBATS.)

— On écrit de Rome, 4 octobre :

« Hier le comte de Latour-Maubourg a été reçu en audience solennelle par S. S. à laquelle il a remis ses lettres de créance. La réception pompeuse qu'on a coutume de faire aux ambassadeurs des rois très-chrétiens à la porte del popolo n'a pas eu lieu, quoique le comte ait été sauté de 101 coups de canon à son arrivée à Civita-Vecchia. »

L'HELVETIE publie le post scriptum suivant dans son numéro du 12 octobre :

Au moment de mettre sous presse on nous communique des lettres particulières de Besançon et Belfort, qui annoncent que le ministère est satisfait et que les troupes qui se rendaient sur la frontière ont déjà commencé un mouvement rétrograde, les nôtres ne tarderont pas à être rappelées.

Les journaux de Besançon et de Lons le Saulnier ne disent pas que des contr'ordres soient encore arrivés.

— On écrit de Lucerne, 11 octobre :

Ce matin la commission de la diète a été informée que Louis-Napoléon, en recevant son passeport de l'ambas-

sade d'Angleterre, a annoncé qu'il partirait dimanche prochain 14.

La diète a suspendu ses délibérations jusqu'à ce qu'elle eût connaissance de l'accueil fait à sa réponse par le gouvernement français.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous recevons à l'instant des nouvelles de Sarragosse en date du 7, 8 et 9 courant. Un corps de carlistes assez considérable avait poussé, dans la journée du 6, jusqu'à Muelle et la Muella. Le bruit s'étant répandu à Sarragosse que Cabrera avait commis des actes de cruauté atroces; et avait fait fusiller une grande partie de ses prisonniers. La population se répandit dans les rues, menaçant de forcer l'entrée du château pour user de représailles sur les prisonniers carlistes et les massacrer tous sans aucune exception. Le général San Miguel prit les mesures nécessaires pour calmer cette effervescence populaire. Il ordonna l'arrestation d'une foule d'individus suspectés de carlisme. Cependant le tumulte allait toujours en augmentant; la garde nationale prit les armes, et fit elle-même de nombreuses arrestations; ce fut alors qu'on apprit que les carlistes, sous la conduite de Negri, venaient de Jalon, et qu'ils étaient déjà aux portes d'Alagon, tout près de la cité. Cette nouvelle produisit naturellement une diversion sur les esprits, chacun songea alors à organiser des moyens de défense. Le 9, les masses étaient loin d'être calmées, cependant la garde nationale avait quitté les armes, le château n'était même plus menacé d'une attaque de la part du peuple, et l'on venait de recevoir une malle de Madrid, ce qui prouvait que les communications étaient rétablies.

— On écrit de Madrid, le 7 octobre :

Le cabinet s'est assemblé hier soir et ses délibérations se sont prolongées fort avant dans la nuit. On croyait généralement qu'à l'issue de ce conseil, une modification du ministère serait officiellement annoncée. Il n'en a rien été. Le général Aldama reste en possession du portefeuille de la guerre jusqu'à ce que le général Espartero ait fait connaître le candidat qu'il choisit pour ce poste.

Une certaine agitation s'est manifestée dans la capitale lorsque l'on a eu connaissance du désastre qui a atteint nos armes en Aragon. Le gouvernement n'a pas encore veillé à ce qu'une enquête fit connaître les causes de ce désastre.

ÉTATS-GÉNÉRAUX DE HOLLANDE.

Séance d'ouverture du 15 octobre 1838.

DISCOURS DU ROI.

Nobles et Puissans Seigneurs, Il est satisfaisant pour mon cœur paternel de me voir dans cette circonstance solennelle, pour la première fois accompagné de mon bien aimé petit-fils aîné, le prince héréditaire d'Orange, auquel j'ai accordé, à sa majorité, le droit de siéger au Conseil-d'Etat.

fort le fils et le second héritier de la couronne de Paul Ier. Il a prouvé dignement.

La paix qui suivit les traités de Lunéville et d'Amiens n'était qu'une paix plâtrée, personne ne s'y méprit; mais privée de l'alliance de la Russie, la coalition était trop faible. Un instant on s'était flatté de ramener Paul Ier, mais les explications qui lui furent données ne parurent ni franches ni catégoriques; il persista dans sa résolution de ne plus se mêler en rien de la guerre contre ce qu'on appelait encore la révolution française. A la coalition il fallut la nuit du 11 au 13 mars 1801, elle trouva à Pétersbourg des ambitions et des haines disposées à la servir. Quand M. de Talleyrand vint apporter au premier consul la lettre par laquelle l'empereur de France en Russie annonçait la mort violente de l'empereur, tous deux s'entretenirent pendant une demi-heure des différents actes si importants, quelquefois si singuliers de ce règne de cinq années. Qui sait! dit enfin Napoléon, c'était peut-être un grand homme embarrassé; et surtout, répond M. de Talleyrand, embarrassant.

Je n'ai pas l'intention de m'occuper des circonstances de l'assassinat de l'empereur Paul, des volumes ont été écrits sur cet événement et les détails vrais n'en seront jamais bien connus. Ce qu'il n'est pas permis de nier, c'est que ce fut un parricide au moins d'intention; on est déjà fort généreux en accordant aux grands-ducs Alexandre et Constantin qu'ils n'ont pas serré autour du cou de leur père, l'écharpe à l'aide de laquelle il a été étranglé.

Au nombre des hommes extraordinaires que Paris renferme, il en est deux remarquables entre tous; l'un compte parmi les assassins de Paul Ier, l'autre a tiré au sort avec Ankarstrom et autres à qui tuerait Gustave III. Le Russe est l'un des plus coupables sinon le plus coupable des meurtriers de l'empereur de Russie. Paul Ier connaissait le complot dirigé contre sa personne, il se reposait sur cet homme du soin de déjouer la trame criminelle et lui avait donné l'ordre d'arrêter les grands-ducs; cet homme crut trouver plus de profit à laisser étrangler son maître; les assassins de Pierre III avaient été si bien payés que leur exemple était bon à suivre. Mais au lieu de diamans, d'or, de terre et de paysans, l'assassin de Paul Ier reçut du nouveau souverain l'ordre de quitter pour toujours la Russie. On n'avait plus besoin de lui et on ne le craignait pas, c'était un complice dont le témoignage eût été de trop peu de valeur. Aujourd'hui il suit assiduellement à Paris les audiences de la cour d'assises et de la police correctionnelle, c'est un vieillard de haute taille, de profondes rides sillonnent son front, on voit que le remord pèse sur cette tête. L'assassin de Paul Ier s'attendrit quand on condamne un voleur à cinq ans de prison.

Feuilleton.

LE COMÉDIEN DE L'EMPEREUR PAUL Ier.

Le 26 mars 1801, le Moniteur français contenait les quelques lignes suivantes :

« Paul Ier, empereur de Russie, est mort dans la nuit du 11 au 12 mars. L'avenir prouvera quel rapport cet événement peut avoir avec la politique. »

L'avenir ne s'est pas fait attendre longtemps, et peu de jours après la nouvelle de l'assassinat du fils de Catherine II et l'avènement au trône du grand duc Alexandre, on apprenait à Paris le passage du Sund par une escadre anglaise et le bombardement de Copenhague.

L'assassinat de Paul Ier ne fut donc pas seulement une révolution de palais, un meurtre de famille, mais aussi un crime politique.

Catherine II s'était montrée fort opposée aux principes de la révolution française, et très-disposée à seconder les efforts des puissances qui combattaient cette révolution, mais elle s'était bornée à des promesses, à des démonstrations. Elle avait donné au comte d'Artois une épée à poignée enrichie de diamans, et lui avait promis des soldats; la poignée de l'épée fut mise en gage chez les usuriers de Londres, la lame resta dans le fourreau et les soldats de Catherine ne vinrent pas.

Paul, déshérité de la tendresse de sa mère, qualifié de bâtard par Pierre III, en but aux outrages de la noblesse russe, prêt chaque jour à être sacrifié par Catherine à ses favoris, dont l'existence du jeune prince contrariait les vœux ambitieux, avait reçu en France, lors de son voyage en 1776, avec sa seconde épouse, princesse de Wurtemberg, l'accueil le plus bienveillant et le plus affectueux. On lui avait donné de somptueuses fêtes à Versailles, et le prince de Condé l'avait reçu avec beaucoup d'éclat à Chantilly. C'était la première fois que des paroles de respect et d'affection frappaient l'oreille de Paul, âgé alors de vingt-deux ans; il ne l'oublia jamais, et lorsque le 17 novembre 1799 Catherine termina sa longue, brillante et honteuse carrière, Paul embrassa la cause des Bourbons de France avec une chaleur, une franchise et un désintéressement bien rares à cette époque; il entra dans la coalition contre la France, envoya deux armées, l'une en Italie, sous les ordres de Suwarow, l'autre en Suisse, commandée par Korsakow, et fournit aux Anglais un corps auxiliaire pour soumettre la Hollande.

Tout à coup on vit Paul rappeler ses armées, retirer ses ambassa-

deurs à Vienne et à Londres, renvoyer de Pétersbourg le comte de Cobenzl et l'ambassadeur anglais, témoigner son admiration pour le premier consul et s'allier à la France. Un pareil revirement, généralement mal compris, fut expliqué par les politiques intéressés de la coalition, comme un acte d'inconscience, comme l'effet d'une bizarrerie de caractère voisine de la démence. C'est alors, vers 1800, que parut en France une caricature représentant l'empereur Paul en pied, sur sa main droite était écrit ordre, sur sa main gauche contre-ordre, et sur le front désordre.

Et cependant Paul n'était pas fou, sa conduite politique est tout aussi facile à expliquer que ses bizarreries de caractère. Il a vu le corps auxiliaire, envoyé par lui en Hollande, abandonné des anglais, obligé de capituler; son armée de Suisse trahie par les Autrichiens est battue devant Zurich; il avait compris les vœux ambitieux de l'Autriche, cherchant à s'emparer d'une partie des états du Pape et de ceux du roi de Sardaigne, il avait senti, enfin, que la révolution française remise aux mains d'un homme comme Bonaparte, était une révolution sérieuse, irrévocable. Ne voulant pas servir plus longtemps de Raton à tous les Bertrands d'Autriche et d'Angleterre, il avait condamné la coalition par sa retraite à subir les traités de Lunéville et d'Amiens.

On a reproché à l'empereur Paul des actes ridicules de despotisme, et cependant il allait au devant de la vérité, et tandis que sous le prétexte de sa mère, sous Catherine elle-même, quiconque s'adressait directement au souverain courait risque d'être emprisonné; il permit à tout le monde de s'approcher de sa personne et de lui présenter des pétitions; il fit plus; il établit à côté de l'escalier de son palais un bureau destiné à recevoir toutes les lettres qu'on voudrait lui écrire et annonça qu'il n'en laisserait aucune sans réponse. Paul a opprimé, humilié la noblesse, il l'a humiliée surtout en obligeant les personnes, qui se trouvaient sur son passage à descendre de voiture et à se prosterner. Mais la noblesse l'avait opprimé et humilié pendant quarante-deux ans, mais pendant quarante-deux ans sa vie avait été à la merci de la noblesse. Il eut été beau d'oublier, de savoir pardonner; cette générosité manqua à Paul qu'on a vu souvent comblé de faveur les personnes que, par erreur ou précipitation, il avait condamnées injustement. Le fond de son caractère était une justice extrême, pour lui la rigueur était encore de la justice.

Il est, toutefois, un acte de la vie de l'empereur Paul auquel je ne trouve qu'une seule explication; cet acte c'est l'ordre qu'il a donné pour que personne dans son empire ne portât de chapeau rond. Il faut que la manie de s'occuper de toilette soit dans le sang de la famille impériale de Russie; en dépit des dénégations de la Gazette de France-

Mes relations d'amitié avec les puissances étrangères, n'ont point éprouvé de changement depuis votre dernière session.

J'attends encore la réponse à la déclaration que j'ai fait remettre aux plénipotentiaires des cours d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, et qui était destinée à amener un arrangement final aux conséquences de l'insurrection belge.

Les traités conclus l'année dernière avec la Grande-Bretagne et la Prusse répondent au but qu'on s'en était promis. Des négociations pour régler les relations commerciales de la Néerlande avec les États de l'Union des douanes allemandes, sont actuellement entamées.

L'administration intérieure continue à se distinguer par l'ordre et la régularité.

Malgré un hiver long et rigoureux, qui a nuï à quelques produits de la terre, l'état de l'agriculture est généralement favorable.

Il règne une activité extraordinaire dans les principales fabriques. Des capitaux considérables ont circulé dans la navigation et le commerce et les pêches ont donné d'abondants résultats.

L'instruction publique, les sciences et les arts sont toujours l'objet de ma sollicitude spéciale.

Le mode de pourvoir à l'entretien et au traitement sanitaire des aliénés laissait généralement à désirer. Il a été pris des mesures pour y remédier : Je m'attends à ce qu'elles produisent des résultats salutaires.

On a continué à s'occuper de l'amélioration du régime des prisons, maintenant les prisonniers sont séparés entr'eux, suivant la nature de leur condamnation, leur sexe et leur âge.

La débâcle des rivières au printemps, a eu un aspect menaçant, mais elle n'a pas causé de dégâts considérables.

On ne perd pas de vue la continuation des grandes voies de communication.

L'état des affaires de nos possessions d'outre-mer est satisfaisant.

Mon troisième petit-fils bien-aimé, qui avait précédemment visité nos colonies aux Indes-Occidentales, a été accueilli depuis dans les Indes-Néerlandaises avec des témoignages de cette affection qui unit les peuples de ces contrées à ceux des Indes-Occidentales, à ma maison et à la mère-patrie.

La nouvelle organisation dans ces pays continue à répondre à nos espérances.

A Sumatra, notre autorité s'est de plus en plus consolidée par la prise de Benjol. L'armée des Indes a donné à cette occasion des preuves nouvelles de courage et de persévérance.

Les dépenses de l'Etat sont constamment couvertes par les revenus.

La situation florissante des différentes parties du bien-être national assure la perception régulière des contributions.

Le crédit public se maintient et la grande extension donnée par moi à la Banque des Pays-Bas, apportera une nouvelle vie à ce crédit et au commerce.

Les lois du budget, qui seront soumises en temps opportun à VV. NN. PP., et la fixation des moyens destinés à pourvoir aux charges que font peser sur le royaume, les circonstances extraordinaires, formeront une partie importante de vos délibérations.

S'il ne peut être proposé cette fois un nouvel allègement de charges, je me réjouis néanmoins de ce qu'on pourra faire face à tous les besoins, sans qu'il soit nécessaire d'en imposer de nouvelles à mes sujets bien-aimés, et de ce qu'il y a espoir de pouvoir se préparer à une diminution ultérieure.

Je désire que, pendant la présente session, il puisse s'effectuer quelque amélioration dans notre système monétaire.

Il m'a été agréable de voir couronnés de succès les soins que je n'ai cessé de vouer avec les États-généraux, à l'amélioration des parties importantes de la nouvelle législation et à l'organisation du pouvoir judiciaire.

Les lois et ordonnances relatives à toutes ces matières sont aujourd'hui en pleine vigueur, et je me réjouis d'avoir pu mettre en activité ces institutions constitutionnelles, à la possession desquelles on attache avec raison le plus haut prix.

Bien que ce travail important ne soit pas encore terminé, j'ai néanmoins l'espoir de voir achevé sous peu le projet d'un code pénal, en harmonie avec les mœurs de la nation.

Nobles et Puissans Seigneurs ! le sentiment des devoirs importants qui reposent sur nous, se réveille de nouveau en ce jour. Votre zèle et votre sagesse trouveront une nouvelle occasion de se manifester. Je compte

quant au Suédois qui se cache obscurément à Paris sous un nom supposé, c'est un homme de peu d'importance; il écrit sur la politique étrangère dans le *Courrier Français*; son fils, sous-chef de bureau à l'Intendance de la liste civile, fait des vaudevilles; il est pour un tiers ou un quart dans le poème du *Postillon de Lonjumeau*. M. de... a été condamné à un exil perpétuel et à la confiscation de ses biens; Bernadotte, de républicain devenu roi, comprend assez les principes monarchiques pour n'avoir rendu au régime ni sa patrie, ni sa fortune. Le complice d'Ankastroff assistait à la répétition générale de l'opéra de *Gustave III*. C'est un fort beau sujet, a-t-il dit, que M. Scribe a gâté en y fourrant une intrigue amoureuse.

Paul Ier. était un homme de mœurs pures, c'était un bon père de famille. Quelques heures avant sa mort, il était entré dans la chambre de l'impératrice, lui avait parlé du ton le plus affectueux, avait pressé dans ses bras son plus jeune enfant, le grand-duc Michel, et après avoir passé tranquillement la plus grande partie de la soirée en famille suivant sa coutume, il était allé se coucher sur le lit où les assassins devaient le surprendre. On ne lui connaît jamais de maîtresses, deux hommes seulement exercèrent quelque ascendant sur lui; son premier valet de chambre Koutaïeff et un comédien français nommé Frogères. C'est pour arriver à ce dernier que j'ai risqué le préambule, trop long peut-être, qu'on vient de lire; l'intérêt du sujet me le fera, j'espère, pardonner.

Paul Ier. avait été élevé avec soin par le célèbre physicien Oepinus. C'est au grand-duc Paul qui aimait les lettres et les cultivait avec goût, que La Harpe adressait sa correspondance littéraire. De la littérature française ce que l'empereur préférait, c'était la littérature dramatique; il entretenait à grands frais, à Pétersbourg, une troupe de comédiens par lesquels il faisait représenter sur le théâtre de la cour les chefs-d'œuvre de Corneille, Racine, Molière, Regnaud et les ouvrages de second ordre de Destouches, Marivaud et autres. Le Théâtre-impérial de Saint-Petersbourg possédait plusieurs acteurs fort distingués, parmi lesquels le plus remarquable était Frogères. Il avait appartenu à l'ancienne comédie française; c'était un homme spirituel, gai, amusant; aussi, non content de l'applaudir sur la scène, Paul l'avait admis dans son intimité, s'amusait beaucoup de ses saillies originales et lui accordait une familiarité qu'il refusait aux plus grands seigneurs de sa cour. Commensal habituel des grands-ducs Alexandre et Constantin, Frogères était admis dans la plus haute société de la capitale. Il n'y avait pas de bonne fête sans lui.

Dérégulé comme le sont en général les comédiens, Frogères, malgré d'énormes appointemens, avait des dettes et était presque toujours sans

sur votre concours pour tout ce qui peut contribuer au bien-être du pays et du peuple. Veuillez le Tout-Puissant bénir nos efforts réunis, me fortifier et m'encourager dans la douteur que je ne cesse de ressentir de la perte cruelle dont il lui a plu, dans sa sagesse, de m'affliger si profondément.

— On assure que S. Exc. le ministre des affaires étrangères, par ordre de S. M., fera bientôt une communication politique aux deux chambres des États-généraux, et que S. Exc. le ministre des finances leur soumettra jeudi prochain ses propositions sur les lois financières.

BELGIQUE — Bruxelles, le 16 octobre.

LL. MM. le Roi et la Reine sont parties ce matin pour Paris, où elles doivent rester jusqu'à la fin du mois courant.

— Notre session des chambres ne s'ouvrira qu'à l'époque constitutionnelle, c'est-à-dire, le second mardi de novembre. Le Roi, assure-t-on, en fera l'ouverture.

— On écrit d'Anvers, le 15 octobre :

M. Melchior Kramp, de cette ville, vient d'être nommé consul-général des États-Romains, pour toute la Belgique, par lettres patentes en date du 20 septembre dernier, déjà transmises à Monseigneur Fornani, l'internonce du pape à Bruxelles. La demande de l'exequatur exigé par la loi en a été faite au gouvernement, qui probablement ne tardera pas à y statuer.

C'est la première fois que la cour de Rome s'est déterminée à établir dans ce pays un consul-général qui ne peut qu'être favorable aux relations commerciales de la Belgique. Au reste une pareille nomination est une nouvelle preuve de la bonne harmonie qui règne entre les souverains des deux pays. (Journal d'Anvers.)

Bruxelles, le 16 octobre. — (5 heures.) La bourse se distinguait des précédentes, par le nombre des personnes rassemblées seulement, quant aux affaires, elle leur ressemblait entièrement. On s'attendait à connaître le discours du roi de Hollande, mais il paraît que les courriers sont arrivés trop tard à Anvers pour profiter du convoi du chemin de fer, ou mieux encore que celui-ci est en retard. Ce que l'on sait par télégraphe de ce document, c'est qu'il est complètement insignifiant.

Point de variation dans les cours. Fonds de l'état dette active 2 1/2 p. c. 54 5/4, 5 p. c. 102, 4 p. c. 92 3/4 A., 5 p. c. 75 1/2 P. (Société Générale titres en nom fl. 827 P., certificats au porteur émission de Paris 1750; Société de Mutualité 1152 50 (115 1/4) A., Actions-Réunies 980 (98) P.; Canal de la Sambre à l'Oise 1125 (112 1/2) P.; Lits Militaires 5600 (119) P.; Banque Foncière 4007 50 (100 3/4) A.; Chemin de fer de Cologne 950 P.

L'actif espagnol était faible, avec peu d'affaires, on le cote 16 5/8 A 3/4 P., primes à un mois 19 1/4 dont 1 p.

Depuis une heure et demie le brouillard et la pluie interrompt les communications télégraphiques avec Anvers.

Amsterdam, le 15 octobre. — Le discours prononcé par S. M. le Roi à l'ouverture des États-généraux est connu; il n'a produit aucune influence sur les fonds qui restent aux cours précédents : dette active 2 1/2 p. c. 55 3/4, 5 p. c. 101 1/4; Ardois 16 15/16.

LIÈGE, LE 17 OCTOBRE.

Par arrêté royal en date du 15 de ce mois, il a été décidé qu'un second juge d'instruction sera établi dans l'arrondissement de Liège.

MM. Gillet et Cartuyvels ont été désignés pour remplir, pendant un terme de trois ans, à partir du 15 octobre, les fonctions de juge d'instruction dans le ressort du tribunal de Liège.

Pour remplir les mêmes fonctions à Huy, M. Demarteau; à Verviers, M. Dreze; à Namur, M. Duchemin; à Tongres, M. Hermans; à Hasselt, M. Gerads.

Par arrêtés royaux en date du 15 octobre, M. Moxhon, Michel-Marie-Pascal-Jean-Baptiste, a été nommé avoué près la cour d'appel de Liège, en remplacement du sieur Magnée, décédé.

M. Goujon, Frédéric-Joseph, a été nommé huissier près le tribunal de 1^{re} instance de Liège.

La démission de M. Bougnat, Lambert-Joseph, de ses fonctions d'avoué près le même tribunal, a été acceptée.

Une pétition revêtue d'environ six cents signatures d'habitans de Seraing et Jemeppe, tendant au maintien de l'emplacement projeté par M. John Cockerill et autres d'un pont à construire sur la Meuse entre Seraing et Jemeppe a été déposée le quinze de ce mois au gouvernement de la province.

argent; son crédit sur l'empereur n'était guères employé qu'au profit de sa bourse. Cependant, dans quelques rares circonstances, usant de l'ascendant que lui donnait son esprit, il réussit à obtenir des grâces que personnes n'aurait osé demander.

Un jeune homme subitement enlevé à sa famille avait été, par l'ordre de l'empereur, transporté en Sibérie; Frogères aimait ce jeune homme et se décida à faire en sa faveur une démarche directe; il se rend au palais et est admis auprès de l'empereur, qui ne tarda pas à remarquer la tristesse empreinte sur la figure de son favori.

— Qu'as-tu Frogères? tu parais triste comme un bonnet de nuit.

— J'ai du chagrin, sire.

— Qu'est-ce? Peine d'argent, comme à l'ordinaire, ou peine de cœur?

— Ni l'un ni l'autre, sire.

— Diable! le cas est rare; c'est sérieux.

— Oh! très-sérieux.

— Parle vite; qu'as-tu?

— Je pense à une chose, sire; à nous deux nous pourrions faire une bonne action.

— Comment cela?

— Je passe pour avoir un peu de crédit; il est hors de doute que Votre Majesté a beaucoup de pouvoir, j'emploierai tout mon crédit, Votre Majesté mettra un peu de son pouvoir et notre bonne action sera faite.

— J'y consens.

— J'ai la parole de Votre Majesté.

— Je te la donne.

— Alors je supplie Votre Majesté de m'accorder la grâce du comte.....

— Impossible.

— Votre Majesté a promis; j'ai fourni ma part pour la bonne action que nous devons faire ensemble. Votre Majesté ne peut plus refuser la sienne.

— C'est juste, j'ai promis, une autre fois je me tiendrai sur mes gardes.

Les mystifications étaient un genre de plaisanterie fort à la mode à Paris au commencement de ce siècle, on cite des hommes qui se sont fait une réputation colossale dans ce genre, un nommé Musson, par exemple; il est vrai que celui-là mystifiait ses amis de toutes les manières; quand il s'était moqué d'eux pendant toute une soirée, il finissait ordinairement par leur voler leur montre. De Paris la mode était passée à Pétersbourg et de Frogères auquel on permettait beaucoup, était le

Il circule également une pétition des habitans de Tilleur et Ougrée dans laquelle les signataires demandent que le pont à établir ne soit pas placé devant Jemeppe, mais plus bas, vis-à-vis de l'emplacement connu sous le nom de *Pré-Berbis*.

Voici les principaux objets à l'ordre du jour de la séance du conseil communal du 19 de ce mois :

Lecture du rapport de la Commission de l'Académie de Peinture, relatif à la situation de cet établissement.

Nomination de deux conseillers membres de la commission chargée de nommer les experts et contre-experts qui doivent procéder aux évaluations, recensements et dénombremens requis pour l'assiette de la contribution personnelle en 1839.

Rapport sur les propositions de la commission administrative de l'École Vétérinaire de Liège au sujet des primes accordées aux foires pour servir à l'amélioration de la race des chevaux du pays.

Cahier des charges pour la fourniture de 185 couvertures de laine nécessaires au service du casernement.

Approbation du cahier des charges relatif à l'entreprise du poids public.

Nomination de deux secondantes à l'école du soir destinée aux filles.

Demandes d'admission gratuites au collège, faites tant par les élèves qui ont déjà joui de cette faveur, que par de nouveaux.

Nomination de deux surnuméraires et de cinq commis de 5^e classe dans l'administration de l'octroi.

Nomination d'un garde-de-ville, en remplacement du sieur Boulanger, révoqué.

Un arrêté royal du 12, contient entr'autres les dispositions suivantes :

Les diplômes que les universités de l'état confèrent en vertu de l'article 6 de la loi du 27 septembre 1835, sont de deux sortes, savoir: Diplômes honorifiques et diplômes scientifiques.

Il n'est décerné de diplômes honorifiques que pour le grade de docteur. Ils se délivrent sans frais et sans examen à des régnicoles et à des étrangers sur la proposition que la faculté compétente adresse, à l'unanimité, au conseil académique réuni à cet effet. Les diplômes honorifiques ne peuvent être délivrés qu'à ceux qui auront fait preuve d'un mérite supérieur, soit dans leurs écrits, soit dans l'enseignement, soit dans la pratique de la science, pour laquelle le grade est conféré.

Les diplômes scientifiques sont conférés par les facultés, après un examen public.

Il y a des diplômes de candidat et de docteur dans chaque faculté. En outre la faculté de médecine confère des diplômes de docteur en chirurgie et de docteur en accouchemens, mais seulement aux docteurs en médecine. La faculté de droit confère des diplômes spéciaux de docteur en droit administratif. Les diplômes de la faculté des sciences sont de deux sortes; en sciences naturelles et en sciences physiques et mathématiques.

Nul n'est admis à subir l'examen de docteur, dans une des quatre facultés, s'il n'est porteur d'un diplôme de candidat dans la même faculté.

Les frais des examens sont réglés comme suit: Pour l'examen de candidat en philosophie et lettres, fr. 40; pour l'examen de docteur en philosophie et lettres, 80; pour l'examen de candidat en sciences, y compris l'épreuve préparatoire en lettres, 40; pour l'examen de docteur en sciences, 80; pour l'examen de candidat en droit, 40; pour l'examen de docteur en droit, 200; pour l'examen de candidat en médecine, 40; pour le premier examen de docteur en médecine, 60; pour le second idem, 100; pour l'examen de docteur en chirurgie et accouchemens, 40. Les récipiendaires paient en outre aux appariteurs cinq francs pour chaque examen.

Le produit des frais d'examen est partagé entre les professeurs qui y ont assisté.

Les facultés ne peuvent décerner les diplômes scientifiques qu'aux étudiants qui ont été inscrits au rôle de l'université, et qui ont fréquenté leurs cours au moins pendant une année

grand mystificateur de la haute société russe; il s'attaquait à tout le monde. Un jour le grand-duc Constantin qu'il avait mystifié plusieurs fois, l'invita à dîner. Frogères se livra à sa gaité habituelle, plaisantait le prince avec toute liberté. Tout à coup Constantin feint une violente colère; il frappe dans ses mains : à ce signal apparaissent quatre énormes cosaques qui s'arrêtent, se mettent en rang, les talons sur la même ligne et immobiles comme à l'exercice. — Prenez cet homme et jetez-le par la fenêtre, leur dit le prince en leur désignant Frogères; les cosaques s'emparent du malheureux qui, voyant la plaisanterie tourner au sérieux, tremblait de tous ses membres, et le jettent par la fenêtre; il tombe sur une immense pile de matelas préparée pour le recevoir. Se croire ainsi lancé dans l'éternité la tête la première est, on en conviendra, une mystification un peu dure, mais le grand mystificateur devait en subir une plus cruelle encore.

Frogères avait osé s'en prendre à l'empereur lui-même; Paul sans se fâcher le moins du monde, lui avait seulement dit : je me vengerai. Quelques jours, ayant aperçu Frogères, il l'appelle :

— Frogères, que me joueras-tu demain?

— Tout ce qui plaira à votre majesté.

— Non, choisis toi-même, quelque chose de gai, je veux rire.

— Votre majesté aimerait-elle l'*Intrigue Epistolaire*.

Ah! l'*Intrigue Epistolaire* de ton damné de Jacobin Fabre d'Églantine, c'est bien mal écrit.

— Oui, mais c'est gai.

— Soit pour l'*Intrigue Epistolaire*, mais je veux que tu me fasses rire.

— Votre majesté peut-être certaine que je ne négligerai rien pour la satisfaire.

— Ce n'est pas cela, je veux absolument que tu me fasses rire.

— Je ferai de mon mieux.

— Si tu ne me fais pas rire, je te prévins que je t'envoie en Sibérie.

Et l'empereur laisse le comédien riant aux éclats de ce qu'il regarde comme une fort jolie plaisanterie de son gracieux maître.

Le lendemain soir, grand spectacle à la cour, la salle entière était remplie de femmes élégantes et d'officiers en riches uniformes. Le premier regard de Frogères à son entrée en scène est pour la loge impériale, où se trouve l'empereur entouré de sa famille; Paul paraît grave et réfléchi. Le comédien ne s'inquiète en aucune manière d'une fâcheuse disposition qui ne tiendra certainement pas contre sa verve et les spirituelles bouffonneries du peintre Fougères, mais les scènes les plus gais passent et l'empereur ne rit pas; Frogères redouble d'effort.

académique, ou bien à des étrangers ayant fait leurs études hors du royaume.

Tout aspirant inscrit pour subir un examen par-devant le jury ne peut être admis au même examen par-devant les facultés qu'après une année révolue, et réciproquement.

Le jury ne prononce que l'admission, suivant l'un des quatre degrés : D'une manière satisfaisante; avec distinction; avec grande distinction; avec la plus grande distinction, ou le rejet.

Le récipiendaire rejeté ne peut se présenter à un nouvel examen qu'après un intervalle d'au moins six mois. Alors il ne paie plus que la moitié des frais fixes ci-dessus. Il n'a, en aucun cas, droit à la restitution de la somme par lui payée.

Le récipiendaire qui, sans motifs légitimes, admis par la faculté, ne se présente pas à l'examen au jour fixé, ou qui, après s'y être présenté, se retire sans le subir, perd le montant des frais qu'il a payés.

Le collège des bourgmestre et échevins informe les intéressés que la place de professeur de langue anglaise est vacante au collège de cette ville.

Les appointemens sont de 1500 francs plus une part dans les minervales.

Une lettre d'Amsterdam, du 16, fait un triste tableau de la position des négocians hollandais qui font le commerce des Indes occidentales : forcés à recevoir un papier monnaie qui n'a pas cours hors des colonies, ils sont quelquefois très-riches à Surinam, et en faillite à Amsterdam: ils avaient formé le projet d'intenter une action contre le gouverneur pour le forcer à maintenir la promesse faite par le gouvernement de rembourser en espèces le papier qu'il avait émis en retirant de la circulation tout l'argent monnoyé: le gouverneur, pour en finir, la interdit aux tribunaux coloniaux de se mêler de cette affaire.

On écrit de Constantinople, 26 septembre : « Le pacha d'Égypte a payé l'arrière de son tribut en protestant de sa soumission à la Porte. Il se soumettra au nouveau traité de douanes conclu avec l'Angleterre et la France, mais il a insisté pour que le gouvernement de l'Égypte soit déclaré héréditaire dans sa famille. C'est sur cette dernière base que négociera le capitán-pacha. Il parait que la réunion de la flotte anglaise à celle de la Turquie qui se sont dirigées toutes deux vers l'Égypte est pour beaucoup dans les nouvelles dispositions du pacha. (Gaz. d'Avus.)

Le Courrier de la Meuse émet, à son tour, le vœu que nous avons déjà exprimé, de voir la représentation nationale, s'occuper de nouveau, dans sa session prochaine, de l'importante question de la houille.

Voici comment il s'exprime à ce sujet : « Nous sommes d'avis que les chambres devraient s'occuper le plus promptement possible de la question des houilles. L'hiver approche; il est à nos portes. S'il était aussi rude que celui de cette année, la misère serait grande dans les classes peu aisées, et la cherté du combustible l'aggraverait notablement. Et n'oublions-nous qu'un hiver assez doux, comme on peut l'espérer, le prix de la houille est tellement élevé que le peuple pourrait encore difficilement à ses besoins. N'y a-t-il rien à faire pour remédier à cet état de choses? Nous savons que la question est difficile à résoudre; mais elle intéresse à un si haut degré le bien-être de la population qu'elle appelle un examen sérieux. Et s'il était vrai, comme le pensent quelques-uns, que la libre-entrée des houilles étrangères pût appaiser toutes les plaintes, les hauts pouvoirs de l'état seraient-ils excusables de ne pas recourir à ce moyen? Il y a long-temps que nous avons émis une opinion favorable à la levée de la prohibition; nous ne répéterons pas les arguments que nous avons déjà fait valoir à l'appui de cette opinion. La législature les connaît; elle sait d'ailleurs qu'il est impossible d'établir pour les houilles comme pour les céréales un maximum et un minimum. Que lui en coûterait-il de faire au moins l'essai de ce dernier système, si elle ne croit pas devoir prononcer la levée absolue de toute prohibition? Nous l'invitions à y réfléchir. Partout les questions populaires sont les plus graves. Sans doute, les représentans du peuple belge n'ont pas besoin d'être vivement pressés pour y porter une sérieuse attention. Cette attention est un devoir de conscience, et notre législature est composée d'hommes consciencieux. »

Voici quelques curieux extraits du prospectus d'un nouveau journal qui va paraître à Bruxelles sous le titre de : GAZETTE DE BELGIQUE, et dont M. Michel de Brialmont sera le rédacteur en chef : « Nous serons bien décidément, aux yeux de tous les partis, des gi-

forts sans amener un sourire, sans dérider ce front soucieux; découragé, il perd la tête et devient si mauvais qu'on le sifflerait, s'il était permis de siffler en présence de l'empereur. La pièce est achevée et Paul n'a pas ri.

Frogères rentre chez lui mécontent, mais seulement de son peu de succès, mécontent de s'être senti faible et sans chaleur; il se couche et la plaisanterie de la veille lui revient pas même à l'esprit. Le lendemain, il était à peine jour, lorsqu'il entend frapper à sa porte. Un officier se présente et lui annonce qu'il est chargé par l'empereur de le conduire en Sibérie.

— En Sibérie ! moi ! et pourquoi ? Qu'ait-il fait ? — L'empereur n'a pas daigné me faire connaître ses motifs. S. M. m'a donné des ordres que je viens exécuter. — C'est impossible, il y a erreur. — L'ordre est précis, la voiture est à la porte, habillez-vous et partons.

— Mais il me sera permis du moins de parler à l'empereur, de me jeter à ses genoux, de lui demander quel est mon crime ? — Impossible, je me perdrais en voulant vous servir, l'empereur m'a positivement défendu de vous laisser communiquer avec qui que ce soit, il veut que vous partiez sans aucun retard, je serais désespéré d'être obligé d'employer la force.

Il n'y avait pas à reculer, Frogères se lève et s'habille, maudissant les despotes et les faveurs de cour; on monte en voiture et l'on part. A la fin de la première journée, on s'arrête et l'officier conduit son prisonnier chez le gouverneur de la ville, où l'on devait passer la nuit. Le gouverneur est un homme poli qui reçoit le comédien avec bienveillance, gémît avec lui sur la rigueur inexplicable de l'empereur et lui fait espérer que son exil ne sera pas de longue durée, après quoi il laisse Frogères seul, sans lumière, dans une grande salle basse ayant toute l'apparence d'un cachot. Qu'on juge du supplice du malheureux pendant quatre mortelles heures de solitude; le mot de Sibérie lui bourdonnait sans cesse aux oreilles; il se sentait devenir fou, quand deux immenses portes s'ouvrent à côté de lui; ses yeux, habitués à l'obscurité, se ferment éblouis par l'éclat de mille bougies; il croit rêver lorsqu'il entend une voix bien connue et ces paroles : — Eh bien ! Frogères, que dis-tu de ma vengeance ?

Revenu à lui, Frogères ne put que répondre : Sire, la partie n'est pas égale, il faut être empereur pour mystifier comme votre majesté le fait.

Les comédiens français à Pétersbourg étaient sous la direction suprême du grand chambellan, comte de Nariskin; leurs appointemens étaient

rouettes politiques, et nous nous en ferons gloire. Le monde moral comme le monde physique n'existe que par sa mobilité, et si nous tournons à tout vent, c'est que tous les vents sont nécessaires dans l'économie de notre planète, qu'il y aurait démeure à en préférer un à un autre, et stupidité, à méconnaître celui qui souffle.

« Nous respecterons toutes les opinions qui ne se manifesteront qu'avec modération et logique; néanmoins nous nous garderons de prôner la nôtre, ni même de la laisser percer. Elle doit rester confondue parmi toutes les autres, avec ses motifs, ses raisons, et même ses erreurs; car nous n'avons pas l'intention de la faire dominer, ni même d'arborer aucune bannière.

« Mais quelle sera notre attitude envers le gouvernement? Nous le respectons, nous le défendons même; car il est un fait établi, une nécessité sociale, une institution qu'on n'attaque et qu'on ne renverse point sans secousses politiques, sans résultats funestes pour les personnes et pour l'ordre public. Nous ne ferons pas de l'opposition pour l'abattre; nous en ferons seulement pour le maintenir et le rappeler dans la bonne voie.

« Nous parlerons aussi des orangistes, ces fossiles politiques, pour qui Guillaume est le Messie, et qui attendront sa venue avec une persévérance aussi aveugle, que les Israélites en mettent à attendre celle de leur prétendu libérateur. Nous démontrerons que ces hommes, usés et rétrogrades, n'ont pour pensée que la réunion de deux choses incompatibles, qu'ils méconnaissent les nouvelles affinités politiques, qu'ils sont très-loin derrière la civilisation moderne, et qu'ils s'aveuglent non-seulement sur les besoins du pays, mais encore sur les miraculeux progrès de sa prospérité intérieure depuis l'expulsion de leurs patrons. »

M. de Brialmont, l'auteur de ce prospectus, a été successivement rédacteur de l'ancienne GAZETTE DES PAYS-BAS, du LYNX, et du MESSAGER DE GAND. On voit qu'il a été très-bien inspiré en déclarant que le nouveau journal qu'il va fonder, sera le journal des GIROUETTES.

ARCHITECTURE.

L'ouvrage publié par M. Durand sous le titre de Recueil et parallèle des édifices de tout genre, anciens et modernes, jouit parmi les artistes d'une grande et juste célébrité. Ce beau travail a été entrepris dans le but de placer sous les yeux des architectes les dessins et les plans des monuments les plus remarquables construits depuis une haute antiquité jusqu'à nos jours. La plupart de ces plans n'avaient pas encore été dressés, les autres étaient disséminés dans près de trois cents volumes dont la rareté rendait d'ailleurs l'acquisition difficile. L'idée de réunir dans un seul volume les dessins de ces nombreux édifices, afin que l'on pût établir entre eux un utile parallèle, devait obtenir un grand succès. L'ouvrage de M. Durand fut accueilli avec un vif empressement par les artistes et ce beau livre prit une place honorable dans les bibliothèques des amateurs des arts. C'est qu'en effet, il n'est point de travail de ce genre qui ait été mieux conçu et mieux exécuté.

Une édition nouvelle de ce grand ouvrage est maintenant sous presse. Elle reproduira avec la plus parfaite exactitude les planches dessinées par Durand. C'est à l'un des plus habiles artistes de la Belgique que ce travail difficile a été confié et il s'y dévoue avec zèle et conscience. Le tirage des planches est l'objet d'une attention toute particulière pour obtenir le rendu correct et net des tracés. Les soins et les dépenses auxquelles s'engagent les éditeurs dans cette entreprise, le choix des dessinateurs, la beauté des planches déjà tirées, sont un sûr garant que cette édition sera, on peut l'affirmer, supérieure à l'édition française, dont le prix était d'ailleurs beaucoup plus élevé.

Aux quatre-vingt-dix planches de l'ouvrage de M. Durand, les éditeurs, ont ajouté dix planches supplémentaires, reproduisant un grand nombre de monuments et d'édifices que les hommes de l'art et les amateurs se plaignaient de ne pas trouver dans le recueil de M. Durand, ou qui, plus modernes que cet ouvrage, n'avaient pu y être dessinés. L'ouvrage formera cent planches gravées avec le plus grand soin, qui paraîtront en 20 livraisons de 5 planches chacune, au prix de cinq francs la livraison. La 1re. est en vente, les suivantes paraîtront régulièrement de 6 en 6 semaines. Le volume de texte sera délivré gratis avec la dernière livraison.

L'ouvrage de Paris coûte 180 fr. non compris les dix planches supplémentaires. On souscrit chez MM. Avanzo et comp^e, rue de la Régence.

POLICE CORRECTIONNELLE DE PARIS.

Au banc des prévenus, nous remarquons, depuis le commencement de l'audience, un petit vieillard sec et fluet. L'audencier. — M. le procureur du roi contre le sieur Bernard.

Le petit vieillard. — Présent, adsum, voilà. M. le président. — Vos noms ? — EGO NOMINOR, Pierre-Paul Bernard. — Votre âge ? — 63 ans... 63 ans et quelque chose. — Votre état ? — Professeur de grammaire et d'humanités, DOCEO PUEROS GRAMMATICAM, 28 ans maître d'études dans... dans toutes les pensions de Paris.

— Vous savez ce dont vous êtes prévenu? vous vous seriez livré à la mendicité en entrant dans les boutiques.

fort élevés, mais ce n'est pas tout d'avoir des appointemens, pour en profiter il faut encore les recevoir; or, le comte Nariskin, grand seigneur perdu de dettes et joueur de passion, risquait régulièrement au creps les sommes provenant des recettes du théâtre et celles accordées par l'empereur. Personne n'osait se plaindre, et Frogères que l'empereur comblait de bienfaits, ne songeait pas à réclamer ce qui lui était dû. Un seul homme dans la troupe tenait tête au comte Nariskin, c'était Dupont le danseur; quand il lui était dû quelque chose, il signifiait positivement à M. de Nariskin qu'il ne danserait pas avant d'être payé. Un jour de grande représentation à la cour, Dupont, auquel il était dû huit mille roubles, annonça à M. de Nariskin qu'il ne danserait pas devant l'empereur, si les huit mille roubles ne lui étaient pas comptés avant d'entrer en scène; M. de Nariskin ne crut pas à cette menace, et le spectacle commença. On cherchait Dupont partout, il était dans sa loge en robe de chambre et en pantoufles. — Et quoi, lui dit le régisseur, vous ne vous habillez pas; la première pièce va finir; vous ne serez pas prêt pour le ballet.

— Je ne danse pas. — Comment vous ne dansez pas ! — Non, j'ai dit ce matin à M. de Nariskin que je ne danserais pas, si mes 8,000 roubles ne m'étaient pas payés. Je n'ai rien reçu, je ne danse pas. — Mais vous allez faire manquer le spectacle, et l'empereur est là. — Tout cela m'est parfaitement égal, je ne danse que si on me paie. Le régisseur courut chercher M. de Nariskin, qui vint lui-même dans la loge du danseur. — L'empereur va être furieux, lui dit-il. — Il passera sa colère sur quelqu'un, mais ce ne sera pas sur moi. — Mais que prétendez-vous faire ? — Ne pas danser; et si l'on me demande pourquoi, je dirai que je ne danse pas parce qu'on ne me paie pas. — Vous me perdrez. — Payez-moi.

M. de Nariskin n'eut d'autre ressource que d'aller mettre en gage sa clef de chambellan en diamants, et de payer Dupont, qui consentit alors à danser.

Après la mort de Paul I^{er}, ses assassins ordonnèrent un deuil général, les théâtres furent fermés pendant six mois, Frogères, qui à force de se voir aimer par l'empereur avait fini par l'aimer aussi, rompit toutes relations avec le grand-duc Constantin et ne se présenta pas une seule fois au palais du nouvel empereur, mais il n'avait plus les gratifications extraordinaires de Paul, il avait dépensé sans compter, et M. de Nariskin

— C'est vrai, fateor, cela ne m'arrivera plus : me pœnitet pudet, piget.

— Comment, ayant reçu quelque éducation, êtes-vous tombé à ce point de dégradation ?

— L'ennui et la boisson : pinta trahit Pintam. Quand on a été vingt-huit ans maître d'études !

— Vous êtes, en même temps, prévenu de vagabondage; avez-vous quelque parent, quelque ami qui pourrait vous réclamer ?

— J'ai un neveu qui m'aime beaucoup; je lui ai appris le latin et l'arithmétique.

— Où demeure-t-il ce neveu ?

— A Lyon, habitat Lugduni.

— Est-il en état de faire quelque chose pour vous ?

— Sans doute, une place de 2,000 fr. abundat divitiis, et 1,200 fr. de sa femme, nullà re caret; c'est un gaillard qui a de quoi.

Le tribunal remet la cause à quinzaine. Pendant ce tems, on écrira au neveu du vieux latiniste, auquel l'abus des boissons alcooliques ne parait pas avoir laissé toute la plénitude de ses facultés.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE, DU 13 OCTOBRE.

Naissances, 5 garçons, 5 filles.

Décès : 1 garçon, 2 filles, 1 femme, savoir : Marguerite Paquay, ouvrière en dentelles, âgée de 84 ans, rue du Vert-Bois, veuve de Barthélemi Léonard.

Du 14. — Décès : 2 filles, 1 homme : savoir : Jean Nicolas Lavallée, contre-maitre de fabrique, âgé de 74 ans, rue de l'Ange, veuf d'Anne Marie Evrard.

Du 15. — Naissances : 10 garçons, 4 filles.

Décès : 4 garçons, 5 filles, 2 hommes, 4 femmes, savoir : Jn. Mathieu Leroy, armurier, âgé de 85 ans, rue Grande-Bèche, veuf d'Elisabeth Fawy. — Jacq. Jh. Delbouille, sans profession, âgé de 18 ans, rue Volière, célibataire. — Marie Fse. Biequet, sans profession, âgée de 79 ans, rue Féronstrée. — Elisabeth Peckiers, sans profession, âgée de 60 ans, rue faubourg St-Léonard, épouse de Servais Jh. Bovy. — M. T. Mathelot, négociante, âgée de 45 ans, rue Neuvise, épouse de Jn. Jh. Defze. — M. Savenay, journalière, âgée de 58 ans, rue Vieille-voye de Tongres, veuve de Dnè Broka.

Du 16. — Naissances : 2 garç., 1 fille.

Décès : 2 garç., 1 fille, 2 hommes, 2 femmes.

P. Fr. de Hodeige, sans profession, âgé de 70 ans, rue des Ecoilers, veuf de M. Adélaïde Etienne. — J. H. Stoumon, menuisier, âgé de 56 ans, rue quai d'Avroy, époux d'Augustine Dubois. — Anne-J. Louise Bourmal, journalière, âgée de 86 ans, rue Vert-Bois. — A. M. J. Eisenloffel, sans profession, âgée de 56 ans, rue St-Séverin.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Jeu 18 octobre 1858, la dernière représentation du GAMIN DE PARIS, vaudeville.

La reprise du MAÇON, opéra comique.

M. Deldebat, sur le point de se rendre à son nouvel engagement en France, a bien voulu, avant son départ, consentir à jouer encore une fois le rôle de Joseph dans le GAMIN et celui de Merinville dans le MAÇON.

AVIS. — L'administration a l'honneur d'informer le public qu'en attendant le remplacement du ténor léger, M. Sauphar a bien voulu quoy'ayant résilié, consentir à jouer encore deux représentations pour faciliter la continuation des débuts.

LIBRAIRIE-IMPRIMERIE

DE

N. REDOUTÉ,

RUE DE LA RÉGENCE.

Cet établissement est abondamment fourni de livres classiques GRECS, LATINS ET FRANÇAIS prescrits dans les collèges et autres établissements d'instruction; on y trouve un bel assortiment de livres de messe, reliés avec goût et dans le genre de Paris, qui se vendent aux prix les plus modérés. Fournitures de bureau, papiers fort avantageux, registres, cahiers, etc. On y tient également la librairie ancienne.

ANNONCES.

DIMANCHE prochain, on JETERA des ROUES de DINDONS, chez RASKIN-BIA, rue derrière le Mur des Anglais. 1459

lui devait, ainsi qu'à tous ses camarades, excepté Dupont, dix-huit mois d'appointemens. Sa position était des plus embarrassantes. Il était allé à Moscou pour assister aux fêtes du couronnement et se promettait d'assister dans les rues de cette seconde capitale, lorsqu'il se trouva face à face avec l'empereur Alexandre.

— Bonjour, Frogères, dit l'empereur, pourquoi donc n'êtes-vous pas venu me voir ?

— J'attends les ordres de votre majesté.

— Vous savez que je vous verrai toujours avec plaisir.

— J'ai l'honneur de remercier votre majesté.

— Que faites-vous ici ? Vous êtes venu assister aux fêtes du couronnement; c'est agréable, n'est-ce pas, de gagner de l'argent à rien faire ?

— Ma foi, sire, si l'argent que nous gagnons à rien faire est aussi léger que celui que nous avons gagné en travaillant, certes nous n'aurons pas de peine à le porter.

— Que voulez-vous dire ?

— Je veux dire que depuis dix-huit mois ni mes camarades ni moi n'avons reçu un rouble.

— Comment ! et le comte Nariskin !

— Le comte Nariskin dit qu'il n'a pas d'argent; c'est pour cela probablement qu'il prend nos recettes.

L'empereur, dans la plus violente colère, ordonne aussitôt que tout ce qui est dû aux acteurs leur soit payé dans la journée; il fait appeler le comte Nariskin, le traite comme le dernier des misérables, le chasse de la cour et prescrit que tous ses biens soient vendus pour couvrir ses engagements. Le comte Nariskin fut remplacé dans la direction supérieure des théâtres impériaux par le prince Tufiakini qui, lui-même, s'est retiré un peu plus tard pour venir habiter Paris, où les bayadères de l'Opéra, dont il est l'un des bienfaiteurs, l'ont surnommé le prince mal pendu, à cause de la singulière position de sa tête sur ses épaules.

Une fois payé, Frogères ne put se faire à l'idée d'apporter même en scène un visage riant en présence de ceux qu'il regardait comme les meurtriers du prince qui l'avait appelé son ami, il quitta la Russie et vint mourir en France dans un état voisin de l'indigence.

L'empereur Nicolas a pris aussi un comédien français en très-vive affection, c'est un nommé Alphonse Géniez, ancien acteur tragique du théâtre l'Odéon. Ce n'est ni un homme d'esprit ni un acteur de talent, mais il est doué d'un des plus beaux organes qu'on ait jamais entendus au théâtre; il supplée à l'art par du bruit, c'est un genre de mérite qui parait fort prisé en Russie. L'empereur a nommé Alphonse Géniez son lecteur ordinaire et le comble de présens. M. (Indépendant)

On DEMANDE pour un COMMERCE en faveur et donnant de beaux résultats **UN ASSOCIÉ**, pouvant disposer d'un capital de 15 MILLE FRANCS. S'adresser lettres affranchies, sous la lettre K au bureau du POLITIQUE. 1458

QUARTIER GARNI à LOUER, vis-à-vis l'église St-Gilles. 1457

On demande UNE FORTE FILLE, sachant faire un peu de cuisine, et munie de bons certificats. S'adresser au bureau de cette feuille, où l'on dira pour qui c'est.

BEAUX APPARTEMENTS à LOUER à des personnes sans enfants, rue du Collège, pied du pont de la Boverie.

BEAU DOMAINE PATRIMONIAL à VENDRE de gré-à-gré et avec grande facilité de paiement.

S'adresser, pour renseignements et traiter de l'opération, au notaire SERVAIS, place derrière le Spectacle, n° 2, à Liège.

On est prié d'affranchir les lettres.

A LOUER au n. 2, place derrière le Spectacle, à Liège, pour être occupé de suite, ou seulement en novembre prochain,

UN FORT JOLI APPARTEMENT, libre de toute autre communication, avec l'agrément d'un jardin, assez étendu et les commodités désirables, pour la tenue d'un petit ménage. S'y adresser de 10 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures de relevée.

JEUDI 18 OCTOBRE 1858, à 2 heures de relevée,

IL SERA VENDU

par le ministère du notaire BIAR et par devant M. CHOKIER, juge-de-peace des cantons du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue d'Amay, n° 653,

UNE MAISON,

A 2 ÉTAGES, RESTAURÉE A NEUF,

SITUÉE

RUE NEUVE DERRIÈRE LE PALAIS,

portant le N° 451, et propre à un négociant ou à un rentier. S'adresser pour connaître le cahier des charges au bureau de M. le juge-de-peace et en l'étude du notaire BIAR susdits.

On peut voir la maison tous les jours, depuis 9 heures du matin jusqu'à midi. 1429.

JEUDI 18 OCTOBRE 1858, à 10 heures,

Le notaire PAQUE procédera, par devant M. CHOKIER, juge-de-peace à Liège, en son bureau, rue d'Amay,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

D'UNE

bonne et spacieuse MAISON,

Avec grande cour, remise, écurie et jardin, très-propre à une auberge ou tout autre établissement, située au sommet de la montagne d'Ans, canton de l'Ouest de la ville de Liège, joignant à la grande route, à la Visé-Voie et à M. Jamar.

Aux conditions que l'on peut voir audit bureau et en l'étude du notaire, rue Souverain-Pont, à Liège. 1271

A SURENCHÉRIR

D'UN 20me.,

JUSQU'AU 19 DE CE MOIS A MIDI,

en l'étude du notaire PAQUE, rue Souverain-Pont à Liège,

la belle propriété

Y SITUÉE, COUR DES EX-MINIMES,

occupée par M. le greffier FRÉSART, et adjugée au prix de 12,000 francs.

CETTE MAISON, bien construite et très-commode, a deux salles et une cuisine au rez de chaussée, sept chambres aux deux étages, cour, citerne, puits et lavoir, avec bosquet et jardin de plus de quatre verges grandes ou 18 ares, entourés de murs et garnis d'arbres à fruits. Sa situation élevée procure une vue des plus agréables et très-étendue. On peut en voir les conditions en ladite étude. 1406

PATE PECTORALE ET SIROP PECTORAL DE NAFÉ D'ARABIE,

SEULS PECTORAUX APPROUVÉS par un rapport de la faculté de médecine de Paris qui les a reconnus supérieurs à tous les autres pour guérir les Rhumes, Toux, Catarrhes, Asthmes, Enrouemens, Coqueluches, Palpitations et toutes les Maladies de Poitrine. (1 Fr. 25 C. la boîte et 2 Fr. la bouteille.) Dépôts dans les pharmacies de MM. FROIDBISE fils, rue du Pont-d'Isle, 851. à Liège; L. Étienne, à Verviers; Van West Ulens, à St-Trond; Louys, à Namur; Mathieu, à Dinant; Dargent, à Luxembourg; Brunin, à Bruxelles; Pitaffe, à Ruremonde.

On se VEND le **RACAHOUT DES ARABES**. Aliment des Convalescens, des Enfants et des personnes Malades de la Poitrine ou de l'Estomac. 1460

Vente DE BEAUX FONDS RURAUX,

INDIVIS ENTRE PERSONNES MAJEURES.

LUNDI 5 NOVEMBRE 1858, à 10 heures du matin, le notaire SERVAIS, de résidence à Liège, adjugera publiquement, à

L'HOTEL DE LA PAIX, A HERVE.

LES

HÉRITAGES PATRIMONIAUX CI-APRÈS,

SAVOIR: 1^{er} lot.

COMMUNE DE HERVE.

(AU GRAND-FOSSÉ.)

A. Un CORPS de BATIMENS, consistant en habitation pour le fermier, écuries et étables, voûtées en briques, grange, cour, jardin potager et prairie; ensemble d'une surface de 10 verges gr. 13 1/2 ver. pet.

HERVE ET BATTICE.

(GRAND-FOSSÉ.)

B. Une PRAIRIE, de la contenance de 5 boniers 5 v. gr. 4 v. pet.

Les objets composant le premier lot, et repris aux lettres A et B, sont en un seul tenant et aboutissant, entr'autres limites, à MM. Moysse et Lefils; aux chemins de Charneux, de Gurné et du Vieux-Tige.

2^e lot.

COMMUNE DE HERVE.

Une PRAIRIE de la contenance de 2 boniers 4 ver. gr. 9 ver. pet., aboutissant, d'un côté, aux enfans Gilson et au chemin, dit le Vieux-Tige, de deux autres côtés au premier lot.

COMMUNE DE BATTICE

(GRAND-FOSSÉ.)

3^e lot.

Une idem, contenant 2 bon. 5 v. gr. 15 v. pet., joignant, d'un côté, aux deux lots précédents; d'un second, à la limite des communes de Herve et Battice; d'un 3^e, à M. Rutten, et, d'un 4^e, au chemin.

4^e lot.

Une idem, contenant 1 bon. 17 v. gr. 7 p., tenant au 1^{er} et 3^e lots; à MM. Rutten et Cereche.

5^e lot.

Une idem, de la contenance de 19 v. g. 1 1/2 v. pet., tenant au chemin, à M. Lefils et au 4^e lot. Les 2^e, 3^e, 4^e et 5^e lots, après avoir été exposés en détail, pourront être réunis au 1^{er}, pour ne former, avec lui, qu'une seule adjudication.

6^e lot.

Une PRAIRIE, à la Cour Lemaire, contenant 1 bon. 8 v. g. 17 v. pet., aboutissant aux hospices civils de Liège, au chemin et à M. Hennin.

7^e lot.

Une PRAIRIE, au chemin de Charneux, d'une surface carrée de 2 bon. 5 v. g. 14 1/2 pet., tenant, de trois côtés, à M. Moysse et, d'un 4^e, au chemin.

8^e, 9^e et 10^e lots.

Un ENCLOS, aujourd'hui en culture, au Chesseroux, ou chemin de Charneux, contenant 2 bon. 18 v. g. 5 1/4 v. pet.; aboutissant, d'un côté, audit chemin de Charneux; d'un autre, à la grande route de Maestricht sur Aix-la-Chapelle; d'un 3^e, à M. Haxhe; d'un 4^e, à M. Lhoest.

Cet enclos sera divisé et exposé en trois lots, qui, tous, communiqueront également à la grande voirie; sauf à les réunir ensuite.

Les terrains, dont il s'agit, sont de 1^{re} classe, à l'exception seulement du 5^e lot, qui appartient à la seconde.

Les plus belles haies vives leur servent de clôture; ils sont exploités depuis plusieurs années par le sieur Michel HUYNEN, au prix annuel de frs. 2,525, outre les contributions, services et prestations de toute espèce.

Les acheteurs entreront en jouissance à l'époque du 15 avril 1859.

La vente offre toutes les sûretés désirables et les plus grandes facilités de paiement.

S'adresser, pour la communication des titres, conditions, plan et extrait de la matrice cadastrale, audit notaire SERVAIS, place derrière le Spectacle, n° 2, à Liège.

A VENDRE

UN

BEAU BILLARD

En BOIS DE CITRONNIER, avec les accessoires. S'adresser au bureau de cette feuille.

MNÉMONISME CHRONOLOGIQUE

DE

L'HISTOIRE ANCIENNE,

Par M. P. J. LÉONARD,

Professeur attaché au Collège Communal de Huy, 1 vol. in-16.

Prix: 1 fr. 30 c.

Se trouve en vente chez MM. RIGA, rue Royale; KERS- TENNE, rue de l'Université; LARDINOIS, rue devant les Carmes; DESOER, place St-Lambert. 962

Il est reconnu par six années de succès et par l'expérience qu'en ont faite plus de TRENTE-MILLE personnes que,

LE TAFFETAS GOMMÉ

préparé par Paul GAGE, pharmacien, rue de Grenelle St. Germain, N° 13, à Paris, est le SEUL qui DETRUIT radicalement en peu de jours et sans douleur et sans salir la chaussure,

LES CORS, OGNONS ET DURILLONS.

Dépôts dans toutes les villes de France et chez A. Brunin, pharmacien, à Bruxelles, Montagne de la Cour; Bossut, père, pharmacien, à Tournay; Courtois, pharmacien, à Tournay.

BOURSES.

PARIS, LE 15 OCTOBRE.

Trois p. c.	81 20	Actions réunies.	1015
Quatre p. c.	102	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	109 50	Dito nouv. s. inté.	—
Act. de la Banque. 2650		Dette active.	19 1/4
Obl. la vil. de Par. 1180		Id. passive.	—
Emprunt belge.	102 1/2	Emp. rom.	105
Société Générale.	—	Rente de Naples.	101 75
Banque de Belgiq. 1445		Empr. portugais.	—
Mutualité.	—	Nigueliste.	—

LONDRES, LE 15 OCTOBRE.

3% consolidés.	94 1/4	Différées.	7 5/8
Belge. 1852. c.	104	Passives.	4 5/8
Holl. Dette active.	54 1/8	Russes.	112
Portug. 5 p. c.	55 1/2	BRESIL.	70 5/4
Id. 3 p. c.	21 1/2	MEXICAINS 6 p. c.	24 1/2
Id. 5 p. c.	18 5/8		
Esp. Emp. 1854.	21 5/8		

AMSTERDAM, LE 15 OCTOBRE.

HOLL. Dette activ.	101 5/8	Certific. à Amsterd.	—
Dito 2 1/2.	55 3/4	POLOGNE L. N. 500	178 1/4
Différée.	57 1/4	Prus. L. de Rd. 50	119 5/4
Billet de change.	24 1/16	ESPAGNE E. Ard.	16 15/16
Obl. synd. d'am.	95 1/2	Dito grad.	8
Id. 3 1/2.	79 7/16	Dette diff. 1850.	—
S. de C. des P.-B.	175 1/8	" anc.	4 1/4
" nouvelle.	—	" passive.	—
Russie. Hope et Co	105 5/8	AUTR. Métall. 5.	105 1/2
" 1829. 5.	105 3/4	BRES. Obl. à Lond.	80 1/2
Inscr. au gr. livre	69 5/16		

ANVERS, LE 16 OCTOBRE.

ANVERS. Det. act.	105 5/4	A PRUSSE. Em. à Berl.	117 1/2	A
" Det. diff.	50 1/4	A NAPLES. Cert. Fal.	95 5/4	A
Empr. de 48 mill.	102 1/4	ET. Rom. Lev. 1852.	101 5/8	A
Id. de 50 mill.	92 7/8	P Cert. à A. 1854.	100 5/4	A
HOLL. Dette activ.	—			
Rente rembours.	—			
AUTRICHE. Métall.	107 1/4			
Lots de fl. 100.	555	A Amsterd. C. jours.	1 1/2 p.	P
" fl. 250.	456	" Id. 2 mois.	—	P
" fl. 500.	708	A Rotterdam. C. jours.	1 1/2 p.	P
POLOG. Lots fl. 500.	118 1/4	" Id. 3 mois.	—	P
" fl. 500.	158	P Paris. C. jours.	1 1/8 av.	P
BRES. Em. L. 1854.	—	" Id. 2 mois.	5 1/8 1/2 p.	A
ESPAGNE. Ardoin.	16 5/4	P Londres. C. jours.	40 5/8	A
Dette passiv. 1854.	—	" Id. 2 mois.	40 1/2	A
" Différée.	5 3/4	P Francfort. C. jours.	50	A
DANEMARC. E. Not.	95	" Id. 3 mois.	55 5/8	A
Dito à L.	75 1/2	A Bruxelles et Gand.	1 1/8	A

BRUXELLES, LE 16 OCTOBRE.

Dette active 2 1/2	54 5/4	Erasseries.	100
Emp. Rothschild.	102	Tapis.	—
Fin courant.	—	Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 mill.	92 5/4 et	A Mutualité.	115 1/4
Id. de 30 mil.	75 1/2	P S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	—	P Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	827	P Act. Réunies.	98
Emp. de Paris.	1750	P Borinage.	—
S. de Comm. de c.	150 1/2	P Houyoux.	—
B. de Belgique.	—	P Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	112 1/2	P Lits de Fer.	110
Hauts-Fourneaux.	110	P Luxembourgeoise	—
Banque Foncière.	100 5/4 et	A Civile.	—
Idem.	100	Herve.	—
Fleuu.	—	Ch. de Fer de Col.	950
Hornu.	—	Ch. de B. M. et B.	—
Sclessin.	115	Asphalt.	—
Soc. Nationale.	125 1/2	Holl. Dette active.	55 5/8
Levant du Fleuu.	100	Losrenten inscr.	100
Ougrée.	—	A Autriche. Métalliq	106 7/8
Sars-Longscham.	—	Naples. C. Falcon.	95 1/2
Chemin de Fer.	—	Espagne. Ardoin.	16 5/4
Vennes.	—	Fin courant.	—
St-Léonard.	—	Prime un mois.	10 1/4 D. 1 P
Chatelineau.	—	Différée de 1850.	—
Verreries.	—	Idem de 1855.	—
Betteraves.	—	Passives.	—
Verrerie de Charl.	—	BRESIL. E. de Roth.	—
L'Espérance.	—	Rome. E. de 1854.	101 5/4

VIENNE, LE 8 OCTOBRE.

Métalliques 5 p. c., 107 2/5 — Actions de la Banque, 1461.

Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Poi-d'Or, N° 622, à Liège.